



Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique et aucun ordre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ne doit être accepté aux Etats-Unis d'Amérique ou des Etats-Unis d'Amérique. Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou une sollicitation d'un ordre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans un quelconque pays dans lequel une telle procédure ou sollicitation serait illégale.

Le 21 avril 2015

Résultat de la procédure de désintéressement consécutive au rachat par le Groupe Bonduelle d'un bloc de BSAAR 2009 le 27 mars 2015

La société Bonduelle SCA a procédé en date du 27 mars 2015 à un rachat auprès de son actionnaire de référence, la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, d'un bloc de 1.016.350 BSAAR (Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables) au prix unitaire de 18€ pour un montant global de 18.294.300€. Ce bloc représentait 71,24% des bons en circulation à la date du rachat pouvant ainsi conduire à la création de 4.065.400 actions nouvelles.

A l'issue du rachat du bloc, il restait en circulation 410.389 BSAAR, soit 28,76% des bons en circulation à la date du rachat. Afin d'assurer un traitement équitable à tous les porteurs, la société Bonduelle SCA a mis en place une procédure de désintéressement du 30 mars 2015 au 14 avril 2015 inclus sur le marché réglementé Euronext à Paris. Ce désintéressement portait sur la totalité des BSAAR restant en circulation non détenus par la société Pierre et Benoit Bonduelle SAS postérieurement à l'achat du bloc, soit 239.427 BSAAR. Durant cette période, la société Bonduelle SCA s'est irrévocablement engagée à racheter les BSAAR à un prix identique à celui versé pour le rachat du bloc, soit 18€ par BSAAR.

A l'issue de la période de désintéressement, 201.893 BSAAR ont été rachetés au prix unitaire de 18€, pour un montant total de 3.634.074€. Le règlement livraison des BSAAR rachetés interviendra le 21 avril 2015.

A l'issue de la procédure de désintéressement et en prenant en compte les derniers exercices intervenus sur cette période (50 BSAAR), il reste 208.446 BSAAR en circulation pouvant conduire à la création de 833.784 actions. Pour limiter l'émission d'actions nouvelles lors de l'exercice des bons restant en circulation, la société Bonduelle SCA procédera à la réaffectation de 833.784 de ses 1.590.564 actions auto détenues affectées à des opérations de croissance externe à l'objectif de couverture des BSAAR afin de livrer des actions existantes en cas d'exercice des bons restant en circulation.

La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS détenant 82,02% des BSAAR restant en circulation, exercera ceux-ci, ultérieurement et sous réserve des conditions de marché, par le réinvestissement du produit net de la cession du bloc de BSAAR. Dans l'hypothèse où la détention cumulée de la société Pierre et Benoit Bonduelle SAS et du Concert entraînerait une situation d'offre publique obligatoire, une demande de dérogation à l'obligation de dépôt d'une offre publique obligatoire sera déposée auprès de l'AMF.

Etre le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale

www.bonduelle.com

Société en Commandite par Actions au capital de 56 000 000 EUR

Siège social : La Woestyne 59173 RENESCURE - RC Dunkerque B 447 250 044 – finance@bonduelle.com

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique et aucun ordre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ne doit être accepté aux Etats-Unis d'Amérique ou des Etats-Unis d'Amérique. Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou une sollicitation d'un ordre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans un quelconque pays dans lequel une telle procédure ou sollicitation serait illégale.

Le rachat du bloc suivi de la procédure de désintéressement et la réaffectation des actions auto-détenues ont permis de limiter la création de fonds propres et la dilution issues de l'exercice potentiel des BSAAR émis en 2009 devenues sans objet compte tenu du renforcement continu du profil financier du Groupe Bonduelle.

La société Bonduelle SCA a été conseillée par Aforge Degroof Finance.

A propos de Bonduelle

Entreprise familiale créée en 1853, Bonduelle s'est donné pour mission d'être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale". Privilégiant innovation et vision à long terme, le groupe diversifie ses métiers et ses implantations géographiques. Ses légumes, cultivés sur 128 000 hectares, sont commercialisés dans 100 pays sous différentes marques, dans différents circuits de distribution et dans toutes les technologies. Doté d'un savoir-faire agro-industriel unique avec 58 sites industriels ou d'autoproduction agricole, Bonduelle produit sur les meilleures zones de culture au plus près de ses clients.

Bonduelle est coté sur Euronext compartiment B - Indices : CAC MID & SMALL - CAC ALL-TRADABLE - CAC ALL SHARES

Code ISIN : FR0000063935 - Code Reuters : BOND.PA - Code Bloomberg : BON FP

Etre le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale

www.bonduelle.com

Société en Commandite par Actions au capital de 56 000 000 EUR

Siège social : La Woestyne 59173 RENESCURE - RC Dunkerque B 447 250 044 – finance@bonduelle.com